

POLITIQUE N° 22

POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Adoptée le 31 janvier 2012

Adoptée au conseil d'administration :
31 janvier 2012 (CA-12-01-31-17)

© Cégep de Drummondville

960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 6A2
www.cegepdrummond.ca

819.478.4671
info@cegepdrummond.ca

Soucieux d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la qualité des cours, des services offerts en ses murs et d'assurer un milieu de vie enviable à l'ensemble de la communauté collégiale (employés, étudiants, usagers), le Cégep de Drummondville et ses différentes instances syndicales et professionnelles estiment qu'il est primordial pour eux de s'engager conjointement en matière de santé et de sécurité du travail afin d'œuvrer dans un environnement sain et sécuritaire favorisant le mieux-être physique et le mieux-être psychologique de chacun.

Pour ce faire, la prévention, la santé et la sécurité des individus doivent faire partie intégrante de l'activité globale du cégep et être considérées comme des valeurs aussi importantes que celles liées à la productivité et à la qualité du travail.

L'objectif souhaité en matière de santé et de sécurité du travail est de mettre en oeuvre tous les moyens possibles afin d'éliminer tout danger potentiel susceptible d'entraîner des blessures ou des maladies professionnelles aux membres de la communauté collégiale, ou encore des dommages matériels et des atteintes à l'environnement.

Il est de la responsabilité du Cégep de Drummondville, en collaboration avec l'ensemble de son personnel, de ses étudiants et de ses usagers, de souscrire à la présente politique en s'engageant activement sur la voie de la prévention, de la santé et de la sécurité, et ce, en fonction des réalités de leur environnement respectif.

Conformément à la présente politique, des programmes de formation et d'information sont développés et offerts dans le milieu, lorsque nécessaire, de façon à créer et à maintenir une motivation et un intérêt soutenus. Ces programmes permettent au Cégep de Drummondville de se conformer aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité du travail et d'améliorer les méthodes utilisées quotidiennement par les membres de la communauté collégiale dans l'exercice de leurs activités professionnelles et pédagogiques.

Signé à Drummondville en ce ____ jour du mois de _____ de l'an deux mille douze.

Brigitte Bourdages, directrice générale
Cégep de Drummondville

Pierre Tourigny, directeur des ressources
humaines
Cégep de Drummondville

Chantal Courchesne, présidente
Association des cadres
Cégep de Drummondville

Carol LaVack, présidente
Syndicat du personnel professionnel
Cégep de Drummondville

Jean Vaillancourt, secrétaire général
Syndicat des enseignantes et enseignants
Cégep de Drummondville

Michelle Charlebois, présidente
Syndicat des employé(e)s de soutien
Cégep de Drummondville

Association générale étudiante
Cégep de Drummondville